

*SPECIAL
INSERM*

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX ET
AUX MEMBRES DE LA C.E. CNRS

SNTRS



informations

Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.

édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY. Tél. 69.07.60.13
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Jean OMNES

Supplément au numéro 6 H 6 septembre 1997

7,00 Frs

SOMMAIRE

Ce SNTRS-INFO INSERM spécial pour préparer le débat de la CE du 12 septembre contient une première série de documents qui paraîtront de manière à la fois plus synthétique et plus complète dans le prochain BRS en préparation actuellement.

- PAGES 2-3 TABLE RONDE «Emploi des Jeunes Scientifiques» du 16 juillet 97 : commentaires des représentants du SNTRS-CGT : Jean Kister et Olivier Pascault.
Intervention de Jean KISTER pour un véritable Statut de Salarié des doctorants.
- PAGES 4-5 TABLE RONDE «Emploi des Jeunes Scientifiques» (suite) réunions des 19 et 26 août 97 : compte rendu du groupe « Doctorants ».
- PAGES 7-8 Rencontre du SNTRS-CGT avec le Groupe « Pharmacie » de la Fédération Nationale des Industries Chimiques (FNIC-CGT) du 25 juillet 97. Compte rendu du représentant SNTRS-CGT : Jean KISTER.
- PAGES 9-10 ETHIQUE BIOMEDICALE ET ACTION SYNDICALE : pour un débat autour d'un projet proposé par la Section INSERM du SNTRS-CGT dans le cadre de l'appel d'offre de la MIRE.

SNTRS-CGT

TABLE RONDE "Emploi des Jeunes Scientifiques" du Mercredi 16 Juillet 1997

Commentaires des représentants du SNTRS-CGT : KISTER Jean et PASCAULT Olivier

Cette Table Ronde du Ministère sur "l'Emploi Scientifique" fait partie de plusieurs autres Tables Rondes récemment mises en place, notamment celle sur les "IATOS et les ITA" (avec un représentant de la FERC-CGT).

Dans cette réunion "informelle", réunissant aussi bien les EPST, les EPIC, l'administration que l'ensemble des syndicats de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche, il a été essentiellement question du devenir des formations doctorales, des différents types d'"allocations" de thèses (bourses, ATER, PRAG, ...), du problème des "Post-Docs" et de la mobilité EPST-Université et EPST-Entreprises.

Il est à noter que l'administration reconnaissait, par la voix de Tobelem (MST), qu'il y avait bien "un déficit de l'emploi scientifique en France". Le problème étant : comment y remédier ?

Un premier groupe de participants (CNPFF, Ecoles d'Ingénieurs, Académie des Sciences, SNIRS) se rejoignait pour s'inquiéter du "trop grand nombre de thèses" (i.e. il faut limiter les DEA et les thèses) et pour déplorer qu'il manquait un "accompagnement" à la thèse : connaissance du monde de l'entreprise, rédaction d'un CV, voire formations complémentaires à l'anglais ... Le comble étant atteint par le SNIRS exigeant que les thèmes des thèses correspondent mieux aux objectifs des entreprises !

Un second groupe (SNCS, SGEN-CFDT, FEN) se retrouvait sur l'idée que le débat essentiel devait porter sur les débouchés des thèses en mettant particulièrement en cause le manque d'embauche de docteurs par les entreprises. Par contre, ils sont très réservés sur l'éventualité d'un "Statut du Doctorant" et même contre toute idée de "Post-Docs". La seule réglementation qu'ils accepteraient serait celle d'une "Charte des Stages" durant la thèse. Cette attitude revient de fait à se satisfaire de la situation actuelle où nombre de doctorants se retrouvent sans aucune garantie salariale, ni protection sociale, ni même d'un réel encadrement de leur thèse. Sans parler de la situation dramatique de tous les docteurs sans postes appelés "Post-Docs" qui doivent souvent se contenter soit d'une vacation, soit d'un CDD ou d'un CES, ou même de rien du tout ou d'un "petit boulot" ! Ces syndicats n'ont rien à proposer pour tous ces personnels "Hors-Statuts" si ce n'est une éventuelle embauche par les entreprises ! Quel bien pauvre syndicalisme !

Enfin, il existe quand même des forces syndicales pour revendiquer soit un "Statut de Stagiaire de la Recherche" (SNTRS et USCA), soit celui de "Fonctionnaire Stagiaire" (FSU), soit d'"Attaché de Recherche" (FO) ou bien simplement d'un CDD avec un statut (CEC). Ces derniers (Confédération des Etudiants-Chercheurs), bien que faisant un constat juste de la précarité des Doctorants et Post-Docs, ont surtout un discours très élitiste, parlant surtout d'eux-mêmes, plus dans le but de se faire remarquer que par une réelle vocation syndicale : c'est sûr, ils seront les futurs "bureaucrates" de demain ! Ainsi, par exemple, leur proposition de créer des "Boîtes à viande" (sic) instituant un véritable "intérim de docteurs" !

Il y a de réelles convergences entre FO, la FSU et la CGT (SNTRS et USCA) sur le constat de la situation inacceptable de tous ces personnels "précaires" quelque soit le statut exact envisagé, position également partagée par le Directeur Générale de l'INSERM, Griselli, ce qui démontre que notre action sur cette question a pu au moins faire ouvrir les yeux de certains ... Force est de constater également que notre syndicat est celui qui a des propositions concrètes les plus élaborées (cf les documents remis au ministère) car elles ont été discutées avec les personnels eux-mêmes dans les différents groupes de travail du syndicat. Notre réflexion n'en est pas pour autant terminée et nous invitons les camarades à nous faire part de leurs idées et propositions.

Pour conclure, même s'il est important que le SNTRS soit représenté et défende notre proposition de Statut de Stagiaire de Recherche dans les groupes de travail de cette Table Ronde, nous pensons qu'il ne faut pas se faire trop d'illusions : pour tous les personnels, non-statutaires et statutaires, il faudra un travail important de mobilisation et d'actions à la rentrée pour que des résultats concrets puissent être obtenus.

Dans l'immédiat, la bataille de l'emploi ne saurait se limiter à une seule Table Ronde et à des déclarations. Dans tous les labos et les Facs, il y a de nombreux précaires arrivant en fin de contrat : la CGT a exigé la mise en place d'un moratoire afin d'interdire tout licenciement alors que l'on " négocie " par ailleurs ! Aucun précaire ne doit être renvoyé vers le chômage ! Nous invitons tous ceux qui auraient connaissance d'une telle menace sur un précaire (ATER, CDD, CES, vacataire, ...) de prendre contact avec les organisations CGT pour organiser l'action solidaire, large, déterminée afin d'imposer le droit à l'emploi.

Paris le 21 Juillet 1997

Intervention de Jean KISTER (SNTRS-CGT) pour un véritable Statut de Salarié des doctorants

Pour la CGT aussi, un des principaux problèmes est le manque de débouchés pour les jeunes docteurs principalement dans les entreprises. Il ne faut pas en tirer la conclusion, comme certains le proposent, qu'il est nécessaire de réduire le nombre de DEA et de thèses : en effet, il nous semble, bien au contraire, qu'il n'y a pas trop d'ingénieurs, de médecins, de chercheurs en rapport aux véritables besoins de notre pays.

La conséquence de l'arrêt des recrutements dans les EPST et dans les entreprises est le nombre important de diplômés-chômeurs et la montée de la précarité dans les labos. Ainsi, le pourcentage des " hors-statuts " peut atteindre 50%, en particulier dans la recherche biomédicale, à l'INSERM et dans le département des SDV du CNRS, du fait de l'implication de plus en plus importante des Associations Caritatives. Nombre des doctorants et des " Post-Docs " (en fait, plutôt des Docteurs sans postes statutaires !) n'ont pas une rémunération correcte (vacataires, CDD, ou même rien), ni de protection sociale. L'accès à l'aide sociale leur est souvent refusé ou alors au prix fort comme pour la restauration (tarifs extérieurs).

Le SNTRS-CGT considère qu'après l'obtention du DEA, le doctorant est un Salarié en Formation qui doit donc bénéficier d'un véritable Statut de Stagiaire de la Recherche avec un salaire garanti pouvant évoluer dans le temps, une protection sociale correspondante à celle des statutaires, un accès à l'aide sociale (restauration et CAES), une reconnaissance des années de Thèses pour la retraite, et une garantie d'indemnité de perte d'emploi. Le thésard salarié doit également pouvoir être à part entière électeur et éligible dans toutes les instances démocratiques, du conseil de labo au Comité National ou aux Commissions Scientifiques.

La période de thèse doit déboucher sur un recrutement au niveau de qualification soit dans les EPST comme chercheurs (CR2) ou Ingénieurs (IR), soit à l'Université comme Maître de Conférence, soit dans l'Industrie. Le titre de Doctorat doit être reconnu par les conventions collectives comme l'est le DEA. Nous considérons que la Thèse est une Formation par la recherche et pas seulement pour la recherche : il doit y avoir plus de débouchés pour les jeunes docteurs dans tous les postes de responsabilités de la Nation.

La période faisant suite à l'obtention de la thèse (appelée à tort " Post-Docs ") doit se placer dans le processus de la préparation aux concours de recrutement, être limitée à 2 ou 3 ans maximum et se situer également dans le cadre d'un Statut de Salarié avec évolution de la rémunération en fonction de l'ancienneté. Le SNTRS réaffirme que le niveau de recrutement des Chercheurs et Ingénieurs dans les EPST doit rester la Thèse conformément au Statut actuel et il se prononce contre toute idée de suppression du grade de CR2.

Le SNTRS est pour un contrôle du financement des thèses par une mutualisation de toutes les bourses aussi bien celles du ministère que celles attribuées par les entreprises et par les Associations Caritatives : dans ce sens, nous approuvons la proposition du ministre Allegre d'une Fondation Etat/Industrie en y ajoutant les Associations Caritatives. De même, nous demandons un contrôle strict du taux d'encadrement des thésards : nous ne voulons plus, comme cela existe aujourd'hui, qu'il y ait plusieurs thèses encadrées par un seul directeur de recherche. Nous souhaitons également une véritable évaluation a priori et a posteriori des thèses ainsi financées par le biais de cette Fondation.

Nous avons rédigé des propositions concrètes pour un véritable Statut de Stagiaire de Recherche pour tous les Doctorants et les Post-Docs que nous vous remettons à cette Table Ronde.

SNTRS-CGT

TABLE RONDE "Emploi des Jeunes Scientifiques"
du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie

Compte Rendu du Groupe « Doctorants »

Représentants du SNTRS-CGT :

PASCAULT Olivier (BN), BAZIN Jean-Pierre (BN), KISTER Jean (Section INSERM)

Le « groupe Doctorant » de la Table Ronde sur l'emploi des Jeunes Scientifiques (mis en place le 16 Juillet 1997 par le conseiller Courtillet V) s'est réuni les **Mardi 19 et 26 Août 1997** sous la responsabilité de Tobelem (chef de la MST).

Étaient présents à ces réunions, co-présidées par Tobelem G (MST) et Monthubert B (conseiller ministre ?) : la DGRT, la Conférence des Grandes Ecoles (CGE), le CEA, la Confédération Étudiants-Chercheurs (CEC), des associations de Doctorants et de Post-Docs (FAGE, PDE), l'association « Société Université Recherche (SUR) et les syndicats : SNCS, FSU (SNESup), SGEN-CFDT, SNIRS-CGC, SNTRS-CGT, USCA-CGT.

Tobelem a commencé la première réunion par une présentation du cadre de réflexion de ce groupe de travail « Doctorant » constitué après la Table Ronde du 16 Juillet 1997 : élaboration d'une « Charte des Doctorants », Aspects Sociaux (Statut Social ?), Questions internationales.

Un premier document pour une « Charte du doctorant » a été envoyé pour la première réunion suivi d'une version plus complète (« non diffusable ») avant la seconde (cf Annexe 1). L'essentiel de ces deux réunions a donc porté sur ce texte de « Charte du Doctorant » : voir également la lettre du SNTRS à Tobelem du 21/8/97 (Annexe 2).

Le SNCS a souhaité d'entrée de jeu des précisions sur le prochain Budget et en particulier sur le nombre de postes de Chercheurs créés. Mr Tobelem a indiqué qu'il était incapable de répondre vu la date et surtout en raison de sa position dans le ministère !

La représentante du SGEN-CFDT (de l'INRA) s'est demandé : « Pourquoi fait-on une Thèse ? » : là est la question de fond : à quoi sert les futurs docteurs ? Elle insiste sur l'importance du « collectif » (établissement, labo) dans la décision de prendre un thésard sur un sujet donné. Elle précise qu'il faut donner des droits de citoyens aux thésards.

Le SNTRS-CGT (JK) rappelle qu'il a proposé un « Statut de Salarié du Doctorant » envoyé au Ministère (et distribué à tous les membres du groupe de travail). JK rappelle également le cas particulier des doctorants financés par les Associations Caritatives pour lesquels existe de fait un état de non-droit (que l'on peut assimiler à du travail clandestin). Il rappelle les rencontres effectuées par la CGT (SNTRS, USCA, UGFF) avec toutes ces associations, les directeurs des EPST ainsi qu'avec le précédent Ministère. Il souhaite que ce problème soit rapidement résolu dans le cadre de la mise en place d'un statut de salarié pour tous les doctorants et d'un contrôle du financement des thèses par une mutualisation de toutes les bourses aussi bien celles du ministère que celles attribuées par les entreprises et par les Associations Caritatives. (au sujet des Associations caritatives, Tobelem a souhaité réunir un sous-groupe constitué de Bazin, Kister du SNTRS Inserm, Mercier de l'USCA Inserm, Chamak SNCS Inserm le Mardi 2 Septembre).

La CEC a proposé la création d'un corps social nouveau : « étudiant-chercheur ». Elle a rappelé ses propres propositions d'un « Contrat de Thèse », formulées lors du plan Bayrou et que l'on peut consulter sur le Web (<http://popea.polytechnique.fr/cec/cdt/toutCDT.html>).

Le représentant du SNESup (de la première réunion !) a insisté sur la responsabilité propre du responsable de thèse : il s'agit avant tout d'un dialogue entre deux personnes ! Le représentant SNESup de la deuxième réunion a dit exactement le contraire ! (ce qu'a bien remarqué Tobelem !) : pour lui, est-ce une « charte de thèse » ou une « charte de doctorant » ? Il propose un statut de fonctionnaire « enseignant en formation » pour la thèse.

Le représentant des Grandes Ecoles a indiqué qu'il existait déjà une « Charte des doctorants des Grandes Ecoles » définissant les droits mais aussi les devoirs des thésards laquelle comprend également des critères de sélection des doctorants.

Il lui a été répondu (SNCS, Tobelem, SNTRS, ...) que, pour l'Université, l'entrée en Thèse fait déjà suite à une sélection, notamment par l'inscription sous condition en DEA et sa réussite (bourses selon classement au DEA) ! Il est donc exclu d'en rajouter à l'entrée en thèse !

Tobelem et Monthubert ont précisé qu'il était très difficile d'appliquer un « Statut de salarié » pour tous les doctorants en raison de la **très grande disparité des situations** en particulier entre disciplines (cas des sciences humaines où la thèse se passe en 5 ans et où seulement 30% des thésards sont financés !). Position également partagée par la CEC qui propose de différencier selon la formation continue (salarié) et initiale et selon le temps de « travail » effectif des doctorants (temps de présence obligatoire dans un labo).

En introduction de la deuxième réunion, le SNTRS (JK) a interpellé Tobelem en rappelant que notre **proposition d'un « Statut de salarié des Doctorants »** devait être inscrite comme un **objectif à court terme à atteindre pour tous les doctorants**, même si son application peut être immédiate dans les sciences dites dures et prendre plus de temps en Sciences Humaines. L'amendement proposé par le SNTRS à cette Charte du Doctorant (« **Le directeur de thèse reconnaît que le doctorant est un travailleur en formation ce qui implique la signature d'un contrat de travail entre lui et le service administratif de l'établissement dont dépend le laboratoire ou l'équipe d'accueil, devant comprendre une légitime rémunération et la prise en charge de la protection sociale (maladie, chômage, aide sociale, retraite).** ») est un minima pour le SNTRS ! De la décision du Ministère à cette exigence dépendra le jugement du SNTRS-CGT sur les résultats de cette table ronde.

Dans cette deuxième réunion (à laquelle participaient nos camarades de l'USCA), il a été essentiellement question de **commentaires sur le projet de « Charte »**. La question du « Statut Social » n'a pas pu être évoquée faute de temps : une **troisième réunion du groupe « Doctorant »** doit avoir lieu (peut être le 10 Septembre si la prochaine réunion plénière de la Table ronde est reportée), avec le « Statut social » comme ordre du jour.

Différents autres participants ont également demandé qu'un « Statut avec rémunération » soit défini pour les doctorants (SNIRS, CEA, CEC, SGEN, ...).

Paris le 29 Août 1997

SNTRS-CGT

REUNION GROUPE « PHARMACIE » de la Fédération Nationale des Industries Chimiques (FNIC-CGT) du 25 Juillet 1997

(Représentant du SNTRS-CGT : KISTER Jean)

Un groupe de travail « Pharmacie » existe depuis plusieurs années à la Fédération Nationale des Industries Chimiques (FNIC-CGT) regroupant les syndicats CGT des entreprises pharmaceutiques en France : Rhône-Poulenc Rorer, Roussel Uclaf (HMR), Synthelabo, Fabre, ... Ce groupe a édité plusieurs fascicules faisant le point sur l' « état de lieux » de ce secteur en particulier pour ce qui concerne la Recherche et le Développement. L'objectif de ce groupe de travail est de proposer à la Fédé Chimie CGT des pistes d'actions (cf un résumé de ces documents en Annexe, je tiens à la disposition des camarades intéressés les documents complets).

Pour la première fois, le SNTRS-CGT (FERC) a été invité à participer à ce groupe « Pharmacie » le Vendredi 25 juillet 1997 à la FNIC à Montreuil, représenté par Jean KISTER de la section INSERM. Cela s'inscrit tout naturellement dans la suite des contacts noués lors de la création du GIP HMR à l'INSERM et au CNRS (cf BRS xxx).

S'il y avait bien de forts investissements dans les restructurations en cours en France, cela se faisait sans création d'emploi ! Ainsi, le rachat de Roussel Uclaf par Hoescht ne s'est traduit pas aucune embauche nouvelle mais plutôt par des départs à retraite non remplacés (environ 150 à Romainville). Mais le plus grave c'est l'abandon du secteur « endocrinologie » faisant parti du fleuron de Roussel Uclaf (RU486, ...).

Ainsi, il a été fait le constat d'une « colonisation » de notre pays par les grands groupes internationaux se traduisant par l'abandon de toute innovation (fermeture des centres de recherche) et par des pertes d'emplois (ainsi 5700 postes ont été supprimés dans ce secteur entre 89 et 97).

Mon intervention a surtout porté sur une proposition concrète : faire l'inventaire de toutes les molécules abandonnées (restées dans les tiroirs) pour cause de rentabilité et ce dans toutes les entreprises pharmaceutiques, de constituer des « dossiers scientifiques » sur ces produits (publications, impact sur la santé publique, demande sociale, ...) et ensuite d'organiser la diffusion de ses informations soit sous forme de Colloques ou d'Expositions (ou les 2), en mobilisant à la fois les personnels de centres de recherches des industries pharmaceutiques que ceux des organismes de recherche publics. Il faudrait également associer à ces actions d'autres partenaires du secteur de la Santé (Fédé CGT Santé ?) et des associations du domaine médicale. Dans cette action, il faudra en permanence associer l'Éthique (abandon de médicaments) à l'Emploi (développement de la recherche et embauche de jeunes docteurs).

Cette proposition a été accueillie dans l'enthousiasme ! Cet inventaire des « abandons » va donc se faire dès maintenant par le biais des syndicats CGT des entreprises pharmaceutiques.

Il a été proposé de rencontrer à la rentrée de septembre les différents groupes parlementaires de la Gauche (PCF, PS, MDC) ainsi que les ministères de la recherche et de la santé tout en précisant bien qu'il ne fallait pas retomber dans l'erreur de 1981 ce qui suppose la mobilisation des salariés et l'appel à l'action !

Faisant suite à leur réflexion (cf annexe), l'ordre du jour portait ensuite sur la définition de la proposition de création d'un GIP pour maintenir le tissu industriel pharmaceutique français. En particulier, il faut que dans ce GIP il y ait une véritable transparence avec une représentation des organisations syndicales à tous les niveaux, autrement dit, de la démocratie et pas des comités d'experts !

J'ai précisé que l'évaluation des projets de recherches scientifiques dans le cadre de ce GIP devra être soumise aux instances scientifiques des EPST, Conseil National au CNRS ou Commissions Scientifiques à l'INSERM par exemple.

D'autre part, il est prévu d'auditionner, dans ce groupe de travail, un représentant de l'ALFI (association des Laboratoires Indépendants) avec un membre de la direction de Fabre. Rhône Poulenc doit être également invité.

Une prochaine réunion est prévue le Vendredi 10 Octobre 1997.

Paris le 30 Juillet 1997

ANNEXE :

Situation de l'Industrie Pharmaceutique Française :

Il existe une situation paradoxale qui fait que les besoins de santé d'un pays ou d'une pathologie dépendent en fait de la solvabilité du pays en question ou de la rentabilité du marché concerné. En fait de marché mondial, il serait plus juste de parler du marché des pays développés qui avec 15% de la population mondiale globalise 85% de ce marché. La France se situe à la 4^{ème} position.

Aujourd'hui, on assiste à un stade nouveau dans la concentration industrielle dans le domaine de la pharmacie : **mégafusions** en 95-96 comme Novartis ex-Ciba-Sandoz ou Glaxo-Wellcome. Dans ce contexte, les trois principales entreprises françaises (Rhône-Poulenc Rorer, Sanofi, Synthelabo) s'allient à des partenaires étrangers dans des conditions rarement favorables mettant en danger son existence même à court terme par le « débarquement » des mastodontes américains ou européens. **L'industrie française reste dominée par la présence des grands groupes étrangers qui représentent plus de 55% du marché français en 1995.** A côté de ces grands groupes, la France se caractérise par la présence de nombreuses moyennes entreprises indépendantes, contrôlées majoritairement par des capitaux familiaux (Servier, Fabre, ...) et en général positionnées sur des niches thérapeutiques. Les deux « Grands » de la chimie française portent actuellement de par leur stratégie, des coups sérieux à l'avenir de l'industrie pharmaceutique et remettent en cause son indépendance nationale en matière de politique de santé : ELF en livrant sa filiale Sanofi aux appétits des laboratoires anglo-saxons, Rhône Poulenc en s'appuyant de plus en plus sur des groupes étrangers comme Merck et Roche pour rentabiliser sa division Santé.

L'Etat, au lieu d'arrêter cette hémorragie, a donné sa bénédiction à l'allemand Hoechst pour l'intégration de Roussel Uclaf dans un ensemble germano-américain qui est devenu le 4^{ème} mondial (HMR). Toutes ces opérations aboutissent à **placer notre industrie sous la dépendance des financiers internationaux.** Cela se traduit par un impact négatif sur la politique de santé, la protection sociale et laisse peu d'espoir pour l'embauche de jeunes diplômés, principalement les jeunes docteurs.

Parallèlement, nous vivons aujourd'hui des scandales en matière de santé publique (sang contaminé, vache folle, ...) sans compter les maladies non soignées et les produits innovants devenus de plus en plus coûteux et de plus en plus inaccessibles aux plus défavorisés. Ainsi, les lobbies pharmaceutico-financiers pèsent lourdement sur notre industrie en développant l'automédication, les génériques mettant ainsi en place une médecine à plusieurs vitesses.

Recherche et Développement :

Entre les années 1970 et 1995, les USA restent le premier découvreur de molécules. Dans la même période, la France est passée du 2^{ème} rang au 8^{ème} et n'intervient plus que pour 3% des produits nouveaux. Aucun médicament issu de la recherche française dans les 50 médicaments premiers sur le marché mondial. Le classement des laboratoires qui ont le plus de molécules en développement ne fait apparaître qu'un seul français en 10^{ème} position, Sanofi. La recherche pharmaceutique française est mal placée dans la recherche mondiale alors que sa recherche fondamentale (recherche publique) est reconnue internationalement.

Sur les 1061 nouveaux médicaments commercialisés en 20 ans, 55% sont des copies de produits existants (aucun apport), 14% concernent des nouvelles molécules mais sans apport thérapeutique immédiat, 21% sont des produits consistant en une amélioration thérapeutique tout en gardant la même structure chimique, 10% seulement proviennent de la mise au point d'une nouvelle structure chimique permettant une nouvelle indication thérapeutique.

Le développement des biotechnologies (en particulier la Thérapie Génique) pose de très nombreuses questions : fréquentes remises en cause des stratégies avec l'évolution rapide des connaissances, réglementations différentes selon les pays, coûts élevés, problèmes d'éthique et de brevetabilité, dualité entre objectifs des chercheurs (voulant prendre le temps) et celui des industriels (voulant commercialiser le plus vite possible).

Coopérations entre Privé et Public :

Pour la recherche pharmaceutique aussi bien que pour les biotechnologies, de véritables collaborations entre Industries Pharmaceutiques et Recherche publique sont incontournables : il faut mettre en place une structure de Recherche et Développement ayant les moyens de sa mission et capable d'offrir à la recherche publique un partenaire crédible, dans un esprit de coopérations mutuellement avantageuses en préservant la recherche fondamentale tout en inventant des médicaments innovants.

Une proposition :

Une structure de type Groupement d'Intérêt Public (GIP) pourrait être retenue.

Ce GIP doit être à l'opposé de qui a été fait récemment avec la création du GIP HMR (Hoechst-Marion-Roussel) consistant en la création d'un fonds de recherche d'un montant de 220MF sur 3 ans (en réalité la contre partie du désengagement final de l'Etat dans l'entreprise Roussel Uclaf, qui détenait 40% des actions) destinés à financer des projets de recherches en partenariat avec les organismes publics de recherche (CNRS, INSERM, CEA). Ce GIP HMR sera dirigé par le Pr Coulomb M. (Université de Grenoble), son Conseil de gestion sera présidé par Jacquesson O. président de HMR France et le Comité de pilotage scientifique par le Pr Chambon P. (IGBMC de Strasbourg). En effet, comme l'ont montré le SNTRS et la CGT de Roussel Uclaf (cf BRS xxx), le choix des projets se fera en fonction des domaines d'intérêts de HMR dont la stratégie internationale en matière de recherche conduit au seul développement de procédés thérapeutiques dégageant une marge suffisante de profit.

Un noyau dur de recherche pharmaceutique en France est nécessaire si nous voulons préserver l'emploi qualifié et les chances d'un développement de la recherche fondamentale et appliquée, de l'expérimentation et de l'industriel dans notre pays. La mise en place d'un GIP Pharmaceutique Français, sous contrôle de l'Etat, permettra de regrouper les moyens de recherche et de développement des grands groupes ainsi que leurs moyens industriels. Ses objectifs seraient de répondre aux besoins de santé en France et dans le monde, de développer l'industrie pharmaceutique française pour la mettre en capacité de coopérer dans des conditions mutuellement avantageuses avec l'ensemble des forces industrielles de la pharmacie mondiale et de développer fortement l'emploi dans ce secteur. Par ailleurs, la création de ce GIP doit permettre des relations nouvelles de coopérations avec la recherche publique. Ce GIP doit également garantir la « spécificité Française » en matière d'Ethique Pharmaceutique.

SNTRS-CGT

Section Nationale INSERM

ETHIQUE BIOMEDICALE ET ACTION SYNDICALE :

*Pour un débat autour d'un projet proposé
par la Section INSERM du SNTRS-CGT
dans le cadre de l'appel d'offre de la MIRE*

L'engagement de notre syndicat dans le champs de la réflexion autour des questions de l'Éthique et particulièrement de l'Éthique dans la Recherche Biologique et Médicale n'est pas une nouveauté : on peut rappeler que durant de nombreuses années un membre du SNTRS siégeait au Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) nommé par le Directeur Général de l'INSERM, que l'UGICT, au sein de la FMTS, a été impliqué de manière importante à la préparation et au déroulement du Colloque « Science, éthique et Société » organisé par la FMTS au Palais de l'UNESCO à Paris du 16 au 19 Septembre 1996 (cf OPTIONS, N°315-316), qu'un groupe de travail « Éthique, Médecine, Sciences » a été récemment mis en place par la section INSERM du SNTRS en collaboration avec la FMTS (A. Jaeglé) et le Centre Georges Canguilhem (Hôpital Pitié-Salpêtrière) et qu'enfin un prochain Débat Public « Bioéthique : les choix de la science et de la médecine » est prévu le 23 Septembre 1997 à Montpellier organisé par F FAVIER et avec le soutien, entre autres, du SNTRS.

C'est dans le même esprit que le secrétariat de la section INSERM du SNTRS-CGT (J Kister, F Favier et JP Bazin) en collaboration avec C Ambrosselli s'est intéressé à l'Appel d'Offre publié par la Mission Recherche (MIRE) du Ministère du Travail et des Affaires Sociales, en commun avec l'Etablissement Français des Greffes (EFG) et le GIP « Droit et Justice » intitulé « Éthique et recherche biologique et médicale ». Dans la présentation de cet appel d'offre, il était souhaité explicitement des réponses aux questions suivantes : « Dans quelles conditions les hommes et les institutions concernées ont-ils fait face à ces questions ? Comment, en quels lieux et dans quelles circonstances précises des questions qualifiées « d'éthiques » ont-elles été identifiées, posées individuellement ou collectivement, et comment ont-elles été traitées ? Avec quelles conséquences pour les intéressés et pour la recherche ? » et dont l'un des thèmes de recherches proposés était : « Les chercheurs, la communauté scientifique et la réflexion critique sur la recherche et l'action. ».

Ils nous a semblé qu'un syndicat comme le notre pouvait, à plusieurs titres, être concerné par ces interrogations : en tant que membres actifs de la communauté scientifique, élus syndicaux et acteurs de la réflexion d'institutions tels l'INSERM. Un axe de travail nous a semblé à la fois répondre à un manque manifeste dans nos EPST (INSERM, CNRS, INRA) et à une demande de plus en plus pressante des personnels de la recherche (chercheurs et ITA) et des citoyens : « La formation civique aux questions d'éthique médical dans les institutions publiques de recherche ».

La recherche à faire aurait consisté à étudier où et comment des membres des unités de recherche de l'INSERM (et/ou CNRS) peuvent se former avec les citoyens à ces nouvelles questions en apportant leur savoir-faire et les questions qu'ils se posent dans leurs recherches et en étudiant ensemble les formations existantes. Ce travail devant déboucher sur des propositions

concrètes pouvant être soumises aux différentes autorités de tutelles (ministères, direction des organismes, conseils scientifiques, ...) et devenir ainsi un support pour l'action syndicale qui fait appel de plus en plus à la réflexion, aux propositions.

Un projet a été rédigé durant le mois d'Août mais en raison de la date limite de dépôt au 20 Août 1997 et d'une évidente exigence de débat démocratique dans les structures de notre syndicat (CE de la Section INSERM, CE nationale) il ne nous a pas été possible de déposer ce projet. Néanmoins, des contacts seront pris avec des responsables de la MIRE pour faire le point avec eux de l'intérêt d'une telle démarche et pour savoir ce qu'ils en pensent.

Nous soumettons au débat de l'ensemble du syndicat ce projet tel qu'il aurait pu être déposé avec comme objectifs de répondre aux questions :

- Est-ce le rôle du SNTRS (et de la CGT ?) de débattre de ces questions et de faire des propositions pouvant faire l'objet d'une réponse à un Appel d'Offre financé par l'état* ?
- Pouvons-nous être crédibles tant dans nos fonctions d'élus dans les instances de nos EPST que comme dirigeants syndicaux si on dénonce un laxisme sur ces questions d'éthique (et de Droits de l'Homme !) tout en refusant le terrain de la recherche d'idées et de propositions nouvelles ?

Le secrétariat de la Section INSERM du SNTRS

Août 1997

* Notre projet aurait eu un volet de demande de financement d'un montant de 100kF (TTC) se répartissant approximativement en frais de matériels (frais postaux, documentations), en frais de Missions et éventuellement en rémunération sous forme d'une vacation (travail de secrétariat et de gestion).